

Dossier constitutif pour un dossier de crédit d'un projet touristique

a. Documents juridiques et administratifs :

- Demande écrite, datée, cachetée et signée par le promoteur ou son représentant légal, précisant le montant du crédit, sa durée, ses avantages, la période de différé sollicitée, les modalités de remboursement ainsi que les garanties proposées à la Banque ;
- Copie des statuts juridiques et du BOAL pour les personnes morales ;
- PV de l'assemblée générale des associés ou du Conseil d'Administration, conférant au gérant les pouvoirs d'emprunt et d'affectation des garanties ;
- Registre de Commerce en cours de validité ;
- NIF et NIS ;
- Consultation de la Centrale des Risques (formulaire à renseigner en agence) ;
- CV du (ou des) dirigeant(s) et copie(s) de sa (leur) pièce d'identité ;
- Acte de propriété ou de concession du terrain d'assiette devant abriter le projet ;
- Certificat négatif d'hypothèque du terrain d'assiette du projet datant de moins de trois (03) mois ;
- Agrément (Décision) du Ministère du Tourisme ;
- Autorisation de création du projet signé par le wali dans le cadre des dossiers CALPIREF ;
- Etat d'avancement des travaux, approuvé par le BET chargé du suivi, si le projet est entamé ;
- Décision d'octroi des avantages délivrés par l'ANDI ou par le CNI (éventuellement) ;
- Références professionnelles.



b. Documents fiscaux et parafiscaux :

- Extrait de rôle de moins de trois (03) mois (apuré ou accompagné d'un calendrier de remboursement en cas d'un dû fiscal) ;
- Attestations de mise à jour CNAS et CASNOS en cours de validité (accompagnés d'un calendrier de remboursement, en cas d'un dû parafiscal).

c. Documents comptables et financiers :

- Etats financiers (bilans fiscaux) au titre des trois (03) derniers exercices pour les promoteurs en activité ;
- Rapport commissaires aux comptes (pour les SARL et SPA) ;
- Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales ;
- Bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du prêt sollicité ;
- Etude technico-économique et financière du projet dûment signée et cachetée par un bureau d'études (faisabilité du projet, étude de marché, rentabilité économique et financière, impact du projet sur le plan économique et social, structure de l'investissement et structure de financement) ;
- Plan de financement du projet ;
- Rapport d'évaluation du terrain d'assiette du projet établi par un expert agréé.

d. Documents techniques :

- Permis de construire relatif au projet en cours de validité ;
- Copies des contrats de maîtrise d'œuvre (promoteur/bureau d'architecture) et de maîtrise d'ouvrage (promoteur/entreprise de réalisation) ;
- Certificat de qualification et de classification professionnelle de l'entreprise chargée de la réalisation ;
- Devis descriptif, quantitatif et estimatif du projet.